



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 17 novembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le dix-sept novembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, , Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Cédric BEN AMMAR qui avait donné son pouvoir à Roland MAZAUDIER ;
Béatrice PRIEZ qui avait donné son pouvoir à Véronique PELISSIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MARINIER.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2022 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du du 13 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 - budget général ;

VU la délibération en date du 30 juin 2022 relative à l'adoption du budget supplémentaire du budget général de la Ville ;

VU l'avis de la commission municipale du 9 novembre 2022 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN présentant la décision modificative n°1 avec pour objectif d'ajuster les crédits 2022 suivant les évolutions constatées depuis l'adoption du budget ;

CONSIDÉRANT qu'une décision modificative a pour objet d'intégrer des ajustements de crédits n'ayant pu être anticipés et d'autoriser des virements de crédits entre chapitres différents ou entre sections ; qu'une délibération du Conseil municipal est donc nécessaire ;

CONSIDÉRANT qu'en matière de recettes de fonctionnement, la décision modificative ajuste notamment le montant des dotations suivant les notifications de l'Etat ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les dépenses d'investissement selon les réalisations envisageables d'ici à la fin de l'année ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les recettes d'investissement pour les subventions, en lien avec la réalisation du programme pluriannuel d'investissement ;

CONSIDÉRANT que la présente décision modificative a pour objet de modifier l'équilibre du budget général 2021 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES	BP+BS 2022 (pour mémoire)	DM n°1/2022 proposé
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	10 000 319,00	0,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	18 446 887,00	0,00
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	248 906,00	0,00
022 DÉPENSES IMPRÉVUES	1 284 723,18	1 107 353,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 870 964,00	0,00
66 CHARGES FINANCIÈRES	10 367,00	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	255 090,00	52 323,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	27 000,00	0,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	33 144 256,18	1 159 676,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 539 660,00	-951 942,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	1 442 556,00	0,00
TOTAL DÉPENSES	36 126 472,18	207 734,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES	BP+BS 2022 (pour mémoire)	DM n°1/2022 proposé
001 EXCÉDENT REPORTÉ FONCTIONNEMENT	2 274 315,18	0,00
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	184 000,00	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE	2 733 960,00	0,00
73 IMPÔTS ET TAXES	21 961 195,00	194 354,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 177 404,00	13 380,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	726 218,00	0,00
76 PRODUITS FINANCIERS	811,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 400,00	0,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

TOTAL RECETTES RÉELLES	36 077 303,18	207 734,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	49 169,00	0,00
TOTAL RECETTES	36 126 472,18	207 734,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	BP+BS 2022 (pour mémoire)	DM n°1/2022 proposé
001 DÉFICIT REPORTÉ INVESTISSEMENT	27 761,93	0,00
020 DÉPENSES IMPREVUES	780 000,00	-124 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	17 000,00	10 809,00
16 EMPRUNTS	235 133,00	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	117 120,00	17 476,00
204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	185 000,00	-20 444,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 264 134,00	-437 097,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 603 050,00	-1 383 275,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 000,00	0,00
45 OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	95 000,00	45 949,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	11 329 198,93	-1 890 582,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	49 169,00	0,00
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	150 000,00	0,00
S/TOTAL DÉPENSES	11 528 367,93	-1 890 582,00
RESTES A RÉALISER 2021	1 883 085,87	
TOTAL DÉPENSES	13 411 453,80	-1 890 582,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES	BP+BS 2022 (pour mémoire)	DM n°1/2022 proposé
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	175 000,00	-170 000,00
10 DOTATIONS ET RÉSERVES	4 419 710,74	-14 380,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	1 255 309,00	74 118,00
16 EMPRUNTS & DETTES ASSIMILÉES	3 000 000,00	-1 020 000,00
45 OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 022 869,00	191 622,00
TOTAL RECETTES REELLES	9 872 888,74	-938 640,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 539 660,00	-951 942,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	1 442 556,00	0,00
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	150 000,00	0,00
S/TOTAL RECETTES	13 005 104,74	-1 890 582,00
RESTES A RÉALISER 2020	406 349,06	
TOTAL RECETTES	13 411 453,80	-1 890 582,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, 27 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE) :

APPROUVE la décision modificative n° 2 au budget général 2022, jointe en annexe, arrêtée en dépenses et en recettes à **207 734,00** euros pour la section de fonctionnement et à **-1 890 582,00** euros pour la section d'investissement.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 02/12/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance

Laurence MARINIER